



ÉTUDE PAYSAGÈRE POUR LA RÉSORPTION DE L'IMPACT PAYSAGER DE LA LIGNE EDF DE SAINTE-FOY

2019

- Client / Maître d'Ouvrage : RNR Forêt d'exception Val Suzon
- Structure de réalisation : Agence Études Bourgogne – Franche-Comté



Office National des Forêts

SOMMAIRE

I. Diagnostic paysager.....	1
I.1. Un contexte de charnière paysagère majeurE	1
I.2. Un élément de vocabulaire étranger, intrusif	2
I.2.1. Rappel des caractéristiques des structures paysagères de plateau et de vallée.....	2
I.2.2. Une composante intrusive dans la vallée.....	3
I.3. Une perception orientée	4
I.3.1. Une lecture unilatérale.....	4
I.3.2. Perception depuis la RD7 – Contexte dominé.....	5
I.3.3. Perception depuis les balcons – Contexte dominant	6
I.3.4. Perception depuis le belvédère de Sainte-Foy	7
II. Enjeux paysagers	8
III. Projet paysager.....	9
III.1. Principes directeurs : une double approche paysagère et écologique.....	9
III.2. Principes opérationnels : pour une harmonie cohérente	10
III.3. Phase opérationnelle / travaux.....	12

IMPORTANT

Cette étude particulière s'inscrit dans le cadre plus large de l'étude paysagère conduite sur l'ensemble du Val Suzon, en 2018.

I. DIAGNOSTIC PAYSAGER

I.1. UN CONTEXTE DE CHARNIÈRE PAYSAGÈRE MAJEURE

Tel que le révèle la Figure 1 *infra*, la scénographie générale que propose le Val Suzon longitudinalement s'apparente à une pièce composée en 4 actes, représentant des ensembles paysagers homogènes, entre lesquels s'immiscent deux charnières paysagères (entre-actes), événements paysagers assurant une connexion, une transition paysagère.

Celle de **Sainte-Foy**, qui articule littéralement le Val Suzon, est **la plus expressive et la plus importante**.

Elle représente l'entre-acte paysager entre l'Acte I du Suzon cultivé et l'Acte II du Suzon bocager.

Or c'est bien cette charnière paysagère qui est affectée par l'inscription de l'emprise de la ligne EDF.

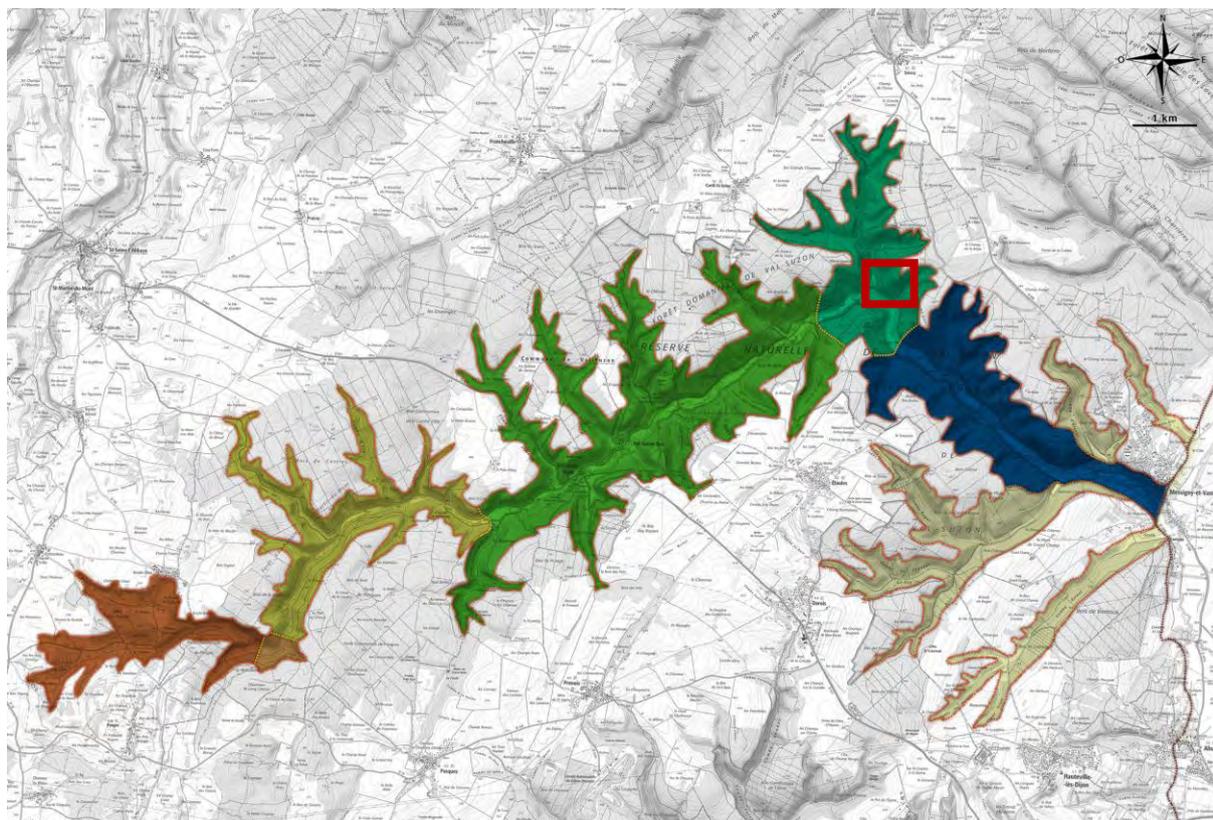


Figure 1 : séquence paysagère macroscopique, entre continuités et charnières (M. BLIN)

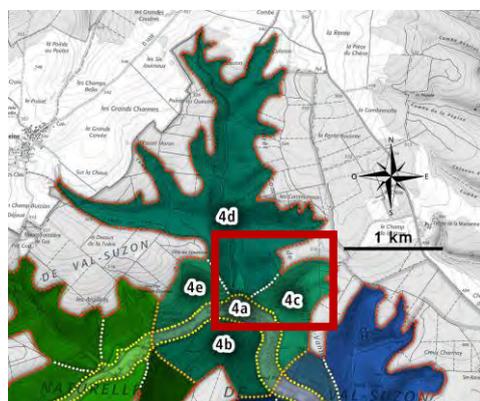


Figure 2 : carte de situation de l'emprise au sein des entités paysagère du site (M. BLIN)

À une échelle plus fine, il ressort que cette emprise correspond sensiblement à la **transition entre deux entités paysagères** (la Combe Saussy s.l. – N°4d et la Combe Charrière – N°4c). Cf. figure 2.

Ainsi, en termes de transitions paysagères, à une échelle kilométrique, le puissant coude géomorphologique se suffit à lui-même.

De même, à une échelle plus rapprochée (hectométrique voire décamétrique), le relief de contrefort assure naturellement l'interface physique entre les deux systèmes de combes.

Cette saignée impose ainsi une **limite franche et artificielle** dans un **contexte où les liaisons et articulations naturelles doivent être privilégiées**.

I.2. UN ÉLÉMENT DE VOCABULAIRE ÉTRANGER, INTRUSIF

I.2.1. RAPPEL DES CARACTÉRISTIQUES DES STRUCTURES PAYSAGÈRES DE PLATEAU ET DE VALLÉE

Par ses caractéristiques géomorphologiques, l'unité paysagère de la Montagne Nord-dijonnaise admet **deux sous-unités** :

- **sous-unité plateau** ;
- **sous-unité vallée**.

Ce support géomorphologique induit une mise en valeur, une exploitation du territoire fondamentalement différente, qui **se traduit dans la plastique et la symbolique des paysages** de ces deux sous-unités.

De manière synthétique :

- la **sous-unité plateau** affiche une structure paysagère marquée par une **domestication, une anthropisation : routes rectilignes, matrices agricoles épurées, régulières, avec axes de symétrie puissants** (tronçons agricoles comme forestiers)... Cette organisation rappelle les architectures des parcs réguliers, « à la française » ;



Mise en relation plastique et symbolique entre l'organisation et la structuration paysagères des paysages de plateau et celles d'un parc régulier (Domaine de Saint-Cloud - 92, œuvre d'André Le Nôtre)

- la **sous-unité vallée** constitue le portrait en creux des paysages de plateaux : **naturalité, virginité, sauvage, douceur, imprévisibilité, insoumission, dynamique**... Les structures paysagères des vallées sont ainsi à rapprocher de l'organisation des parcs irréguliers, ou romantiques, ou « à l'anglaise ». La forêt omniprésente dans la vallée confère un sentiment de paysage accompli, d'une nature libre et épanouie.



Mise en relation plastique et symbolique entre l'organisation et la structuration paysagères des paysages de vallée et celles d'un parc irrégulier (Parc de Pougues-les-Eaux - 58)

I.2.2. UNE COMPOSANTE INTRUSIVE DANS LA VALLÉE

La ligne EDF et son emprise forestière, **large d'une douzaine de mètres**, intéresse les deux sous-unités paysagères : plateau et vallée.

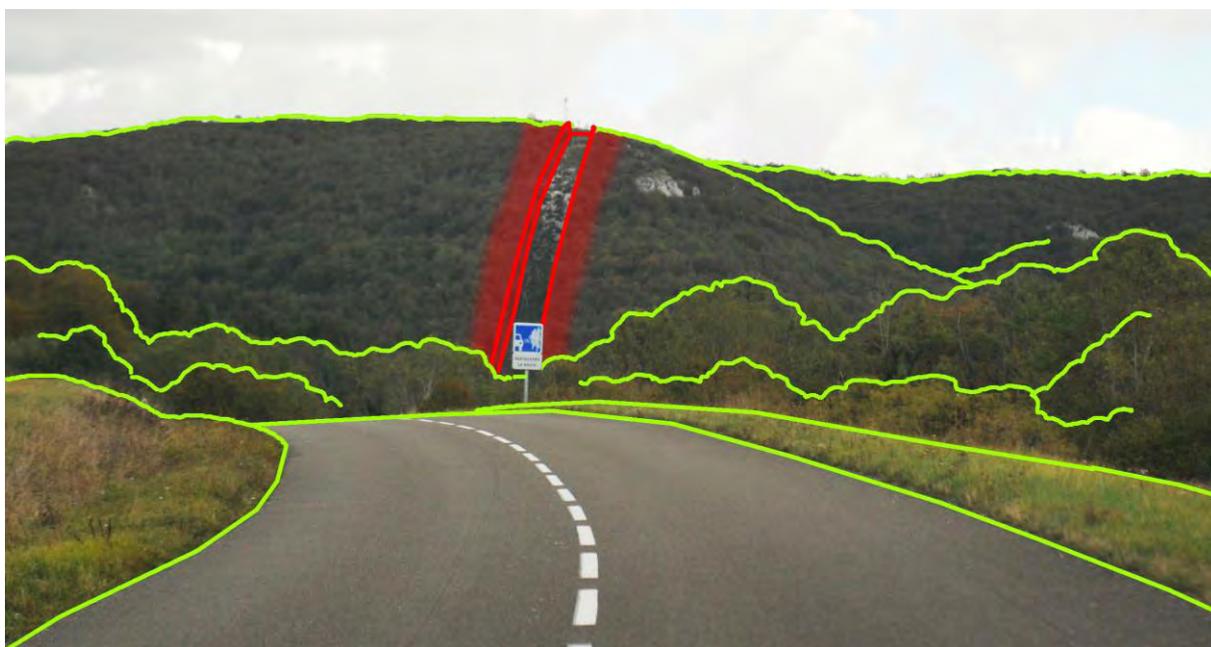
Au sein de la sous-unité plateau, cette emprise s'inscrit dans la structure paysagère avec une certaine **harmonie** (reprise de la linéarité du sol, du parcellaire, et logique de partition stricte entre entités forestières et espaces ouverts (agricoles).

La réussite d'intégration de la ligne sur plateau relève également des modalités de perceptions inhérentes à cette sous-unité paysagère : on ne voit l'emprise que lorsqu'on y entre ! Sinon, le masque de végétation protège de toute perception éloignée.

Au sein de la sous-unité vallée, il en est tout autrement.

Dévalant le contrefort boisé sur 415 mètres de longueur, l'emprise s'impose véritablement dans le paysage ; elle en rompt harmonie via l'expression de contrastes puissants et multiples :

- **contraste directionnel** : courbes et composante horizontale des lignes de force du paysage vs. verticalité de la ligne) ;
- **contraste volumique** : rondeur et souplesses des houppiers vs. rigidité parallélépipédique de l'emprise
- **contraste textural** : texture harmonieuse souple et moutonnée des houppiers vs. texture bariolée du sol minéral / végétal
- **contraste chromatique et de luminance** : vert neutre (couleur référence) des houppiers vs. soit blancheur du calcaire par temps couvert, soit noirceur de l'ombre portée par temps ensoleillé (projection de la lisière Sud).
- **contraste symbolique** : naturalité, virginité vs. domestication / artificialisation, souplesse vs. rigidité, mou vs. dur, sérénité vs. violence...



Depuis la RD7, le seul élément avec lequel l'emprise EDF parvient à établir une harmonie est... le panneau routier.

Après avoir analysé les caractéristiques plastiques de cette composante, il convient de s'intéresser à la manière dont elle est perçue sur le site.

I.3. UNE PERCEPTION ORIENTÉE

I.3.1. UNE LECTURE UNILATÉRALE

En vertu du contexte géomorphologique qu'elle occupe sur le site, la ligne EDF de Sainte-Foy dispose d'une modalité de perception singulière : inscrite sur un versant Ouest de cette charnière paysagère majeure du site, **elle s'oriente naturellement vers le Val Suzon bocager** (Acte II du site).

De la sorte, le facteur dépréciatif qui est associé à la ligne EDF (à son emprise forestière plus exactement) se perçoit de manière significative **exclusivement depuis son environnement Ouest**.



Au Sud, depuis le circuit des balcons dominant la Combe du Prau, seule l'antenne signale véritablement la présence de la ligne EDF et de son emprise, même si celle-ci se devine sur le plateau, à droite ; la compression perspective et le masque végétal latéral gommant l'infrastructure dans le paysage

En outre, par son orientation générale Sud-Ouest / Nord-Est, la saignée forestière **accroche particulièrement la lumière** : **l'ombre portée affirme, surligne** ainsi le volume en intaille de la saignée, tout autant que sa géométrie linéaire très anthropique.



L'orientation de la saignée et la verticalité de ses lisières induisent la projection d'une ombre portée très dure, qui s'inscrit en contraste dans le paysage végétal... une véritable ombre au tableau

I.3.2. PERCEPTION DEPUIS LA RD7 – CONTEXTE DOMINÉ

Par son tracé sinueux, qui passe d'un versant à un autre au niveau de l'équerre, la RD7 inscrit la ligne EDF et son emprise en **point focal perspectif réel** ; cette configuration visuelle accentue considérablement la prégnance et l'altération paysagères de l'infrastructure.

Le contexte de perception dominée confère à l'emprise encore plus de puissance et d'impact.



Un contraste directionnel, chromatique et textural depuis la RD7, mais une ligne d'horizon préservée...



... temporairement : certains axes de la RD7 permettent la perception du vif créneau qui affecte la ligne d'horizon, composante fondamentale des paysages ; le regard tombe littéralement dans cette faille.



Au niveau du hameau de Sainte-Foy, l'emprise dévoile toute sa puissance par ses dimensions et sa verticalité ; ici s'accroissent tous les contrastes et en font un point focal hautement dépréciatif.

I.3.3. PERCEPTION DEPUIS LES BALCONS – CONTEXTE DOMINANT

Les paysages offerts par les balcons des adrets comptent parmi **les plus spectaculaires et les plus pittoresques du Val Suzon**.

Même si ceux de l'Acte II (Suzon bocager) font l'objet d'une moindre fréquentation que ceux de l'Acte I (Suzon cultivé, avec Roche Château, Balcons de Saint-Fol), ils proposent des paysages tout autant voire **plus qualitatifs** (paysages traditionnels de bocages, avec riche vocabulaire végétal).

La résorption de l'impact paysager de la ligne revêt donc aussi une importance depuis ces **contextes remarquables**.



Alors que toutes les composantes du paysage inspirent la nature, l'équilibre, l'atemporalité, l'emprise surgit du plateau et focalise le regard : elle exerce une concurrence visuelle forte tel un coup de cutter sur une toile (GR2, est de Combet Georges)



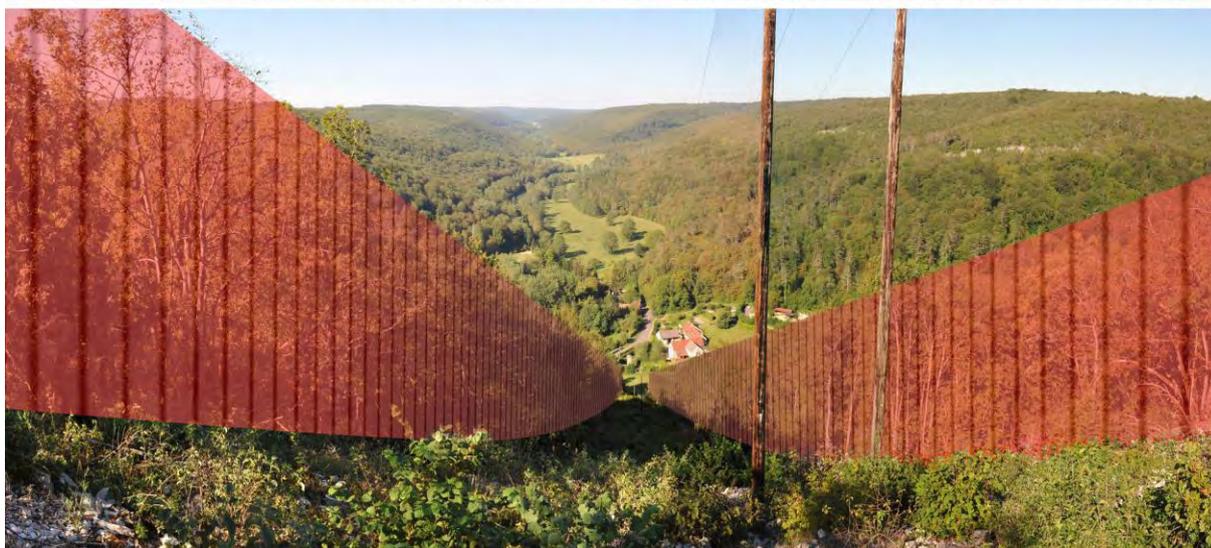
Les contrastes se lisent à toutes échelles de perception (kilométrique à hectométrique)

I.3.4. PERCEPTION DEPUIS LE BELVÉDÈRE DE SAINTE-FOY

La ligne EDF et son emprise peuvent également s'inscrire dans les **paysages de proximité** du site (1^{er} et 2^e plans). Cette configuration visuelle met en exergue :

- la **rigueur et l'artificialité** avec lesquelles sont traitées les lisières : stricte linéarité longitudinale, latérale et verticale ;
- le **contraste plastique et symbolique** avec le couloir bocager traditionnel du Val Suzon « télescopage paysager »
- l'**expression des poteaux électriques**, lesquels deviennent ainsi significatifs dans le paysage ; leur verticalité, leur répétitivité régulière ainsi que leur symbolique domestique / anthropique altèrent, déprécient la composition paysagère.

Il convient ici de souligner que, dans les perceptions éloignées présentées *supra*, seule l'emprise, la saignée forestière induit les contrastes.



II. ENJEUX PAYSAGERS

La visibilité de l'emprise relève davantage de ses **limites violentes** que de ses dimensions intrinsèques (l'emprise n'est large que d'une douzaine de mètres).

D'ailleurs, il est clair que, dans la majeure partie des cas, seul le « **vide végétal** » crée l'élément de contraste dépréciatif ; les poteaux, situés au centre, sont sensiblement invisibles.

L'analyse des différentes perceptions met en lumière les différents contrastes que les actions paysagères doivent résorber :

- **contraste directionnel** : travailler la géométrie de l'emprise pour limiter l'expression de la verticalité de l'emprise, sa régularité, sa puissance et résorber l'altération de la ligne d'horizon (gommer le créneau) ;
- **contraste volume** : travailler à la fois les lisières longitudinalement, mais aussi verticalement (structuration horizontale et verticale) ; ainsi que l'environnement de l'emprise (travail des trouées, clairières), afin de rendre l'ouverture « légitime » dans le paysage ;
- **contraste textural, chromatique et de luminance** : travailler les lisières pour garantir un étagement suffisant qui permette d'absorber les ombres portées et tirer parti de la composition végétale de l'environnement pour marier l'emprise dans sa matrice paysagère ;
- **contraste symbolique** : travail des lisières pour transformer des droites à connotation anthropiques en courbes à connotation naturelle.

De manière synthétique, il s'agit d'intégrer cette composante paysagère en faisant **évoluer les contrastes qu'elles induit en harmonies, plastiques et symboliques, en tirant parti des composantes minérales et végétales présentes.**

L'objectif est d'inscrire cette emprise avec davantage de cohérence, de lui conférer une pseudo-légitimité...

III. PROJET PAYSAGER

Le projet de requalification paysagère de l'emprise sera présenté aux gestionnaires EDF, afin de recueillir leur validation et de respecter le processus de gestion concertée entre l'ensemble des acteurs du site.

III.1. PRINCIPES DIRECTEURS : UNE DOUBLE APPROCHE PAYSAGÈRE ET ÉCOLOGIQUE

Ce projet, qui permettra de **résorber les contrastes au profit des harmonies**, permettra à la fois d'apporter les réponses aux attentes d'**intégration paysagère** de l'emprise, tout en **améliorant la valeur écologique** de ce secteur, notamment par le travail des lisières.

Pour un maximum d'efficacité et de crédibilité visuelle / fonctionnelle, ce projet paysager intègre par ailleurs les **logiques écologiques** qui définissent / déterminent les formations végétales dans leur physionomie et leur composition.

Il s'inspire et tire parti de l'existant.

Le projet s'articule ainsi en **trois grands secteurs** ; pour chacun d'eux, la mise en correspondance des enjeux paysagers et des facteurs écologiques permet la caractérisation d'objectifs et d'actions particuliers. Cf figure 3 *infra*.

Cette double approche paysagère et écologique permettra également de **donner un sens** plus pertinent aux actions et d'**inscrire celles-ci dans la durée**, via une gestion cohérente.

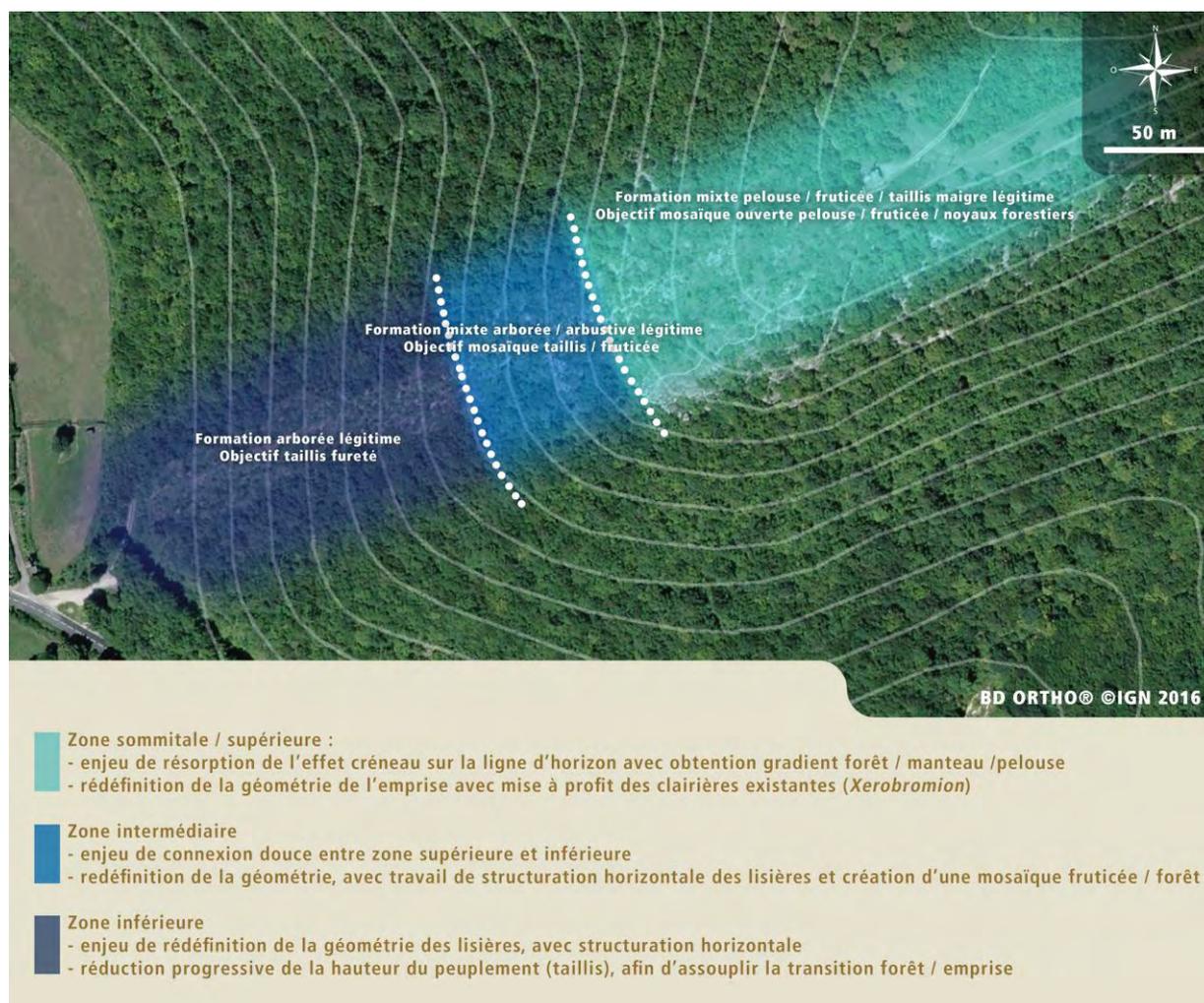


Figure 3 : carte de définition / répartition des secteurs paysagers et écologiques (M. BLIN)

III.2. PRINCIPES OPÉRATIONNELS : POUR UNE HARMONIE COHÉRENTE

D'un point de vue opérationnel, la largeur de travail des abords de l'emprise avoisinera 30-50 m, de part et d'autre (*a minima* 2 fois la hauteur des arbres), et même davantage dans la partie supérieure, afin de gommer efficacement l'effet créneau (le transformer en courbe évasée, souple) et de se raccorder aux « vides » existants : les pelouses sèches primaires. Cette connexion avec les clairières existantes historiques facilitera l'intégration de la ligne sans son environnement et confèrera une cohérence globale sur ce versant.

Sur l'ensemble du linéaire, les droites rigides et artificielles qui délimitent l'emprise devront évoluer en courbes d'allure aléatoire. Cette géométrie devra être raisonnée à plusieurs échelles (hectométrique à métrique), afin d'assurer une intégration réussie, quelle que soit la distance de perception.

Ce travail de définition longitudinale de l'emprise sera couplé à un travail de définition latéral, *via* le traitement des lisières. L'objectif de cette approche est d'annuler ou de résorber significativement le surlignage inhérent à l'ombre portée, qui accentue actuellement la perception de la saignée. L'étagement latéral de la lisière Sud devra, à cet égard, être particulièrement graduel / progressif.

Le traitement des lisières aura, outre sa plus-value paysagère, des effets positifs à l'égard de la valeur biologique et des fonctionnalités écologiques de cette interface.

L'objectif est d'instaurer un **espace de transition** arbustif, irrégulier mais significatif, entre peuplement arboré et formation herbacée d'emprise.

Tolérer le développement de la strate arbustive dans l'emprise.

La figure 4 *infra* illustre les interventions préconisées pour la résorption de l'impact paysager de l'emprise de la ligne EDF.

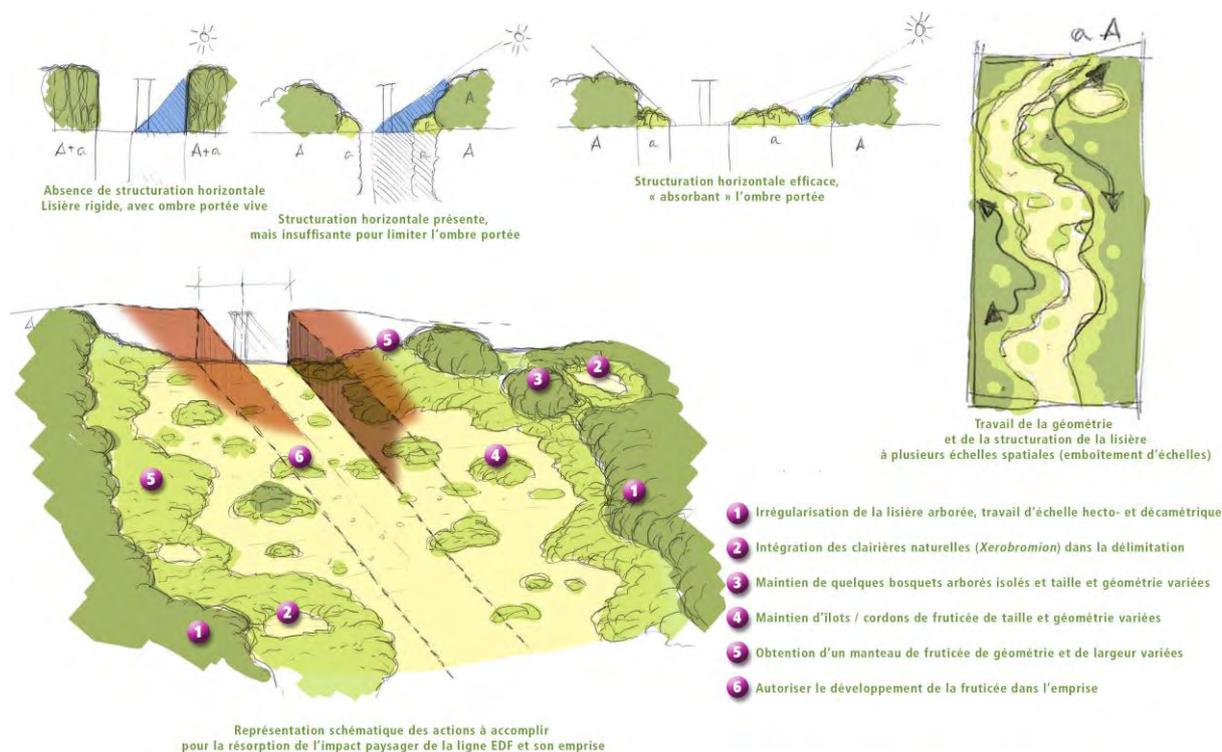


Figure 4 : schéma d'intention paysagère (M. BLIN)

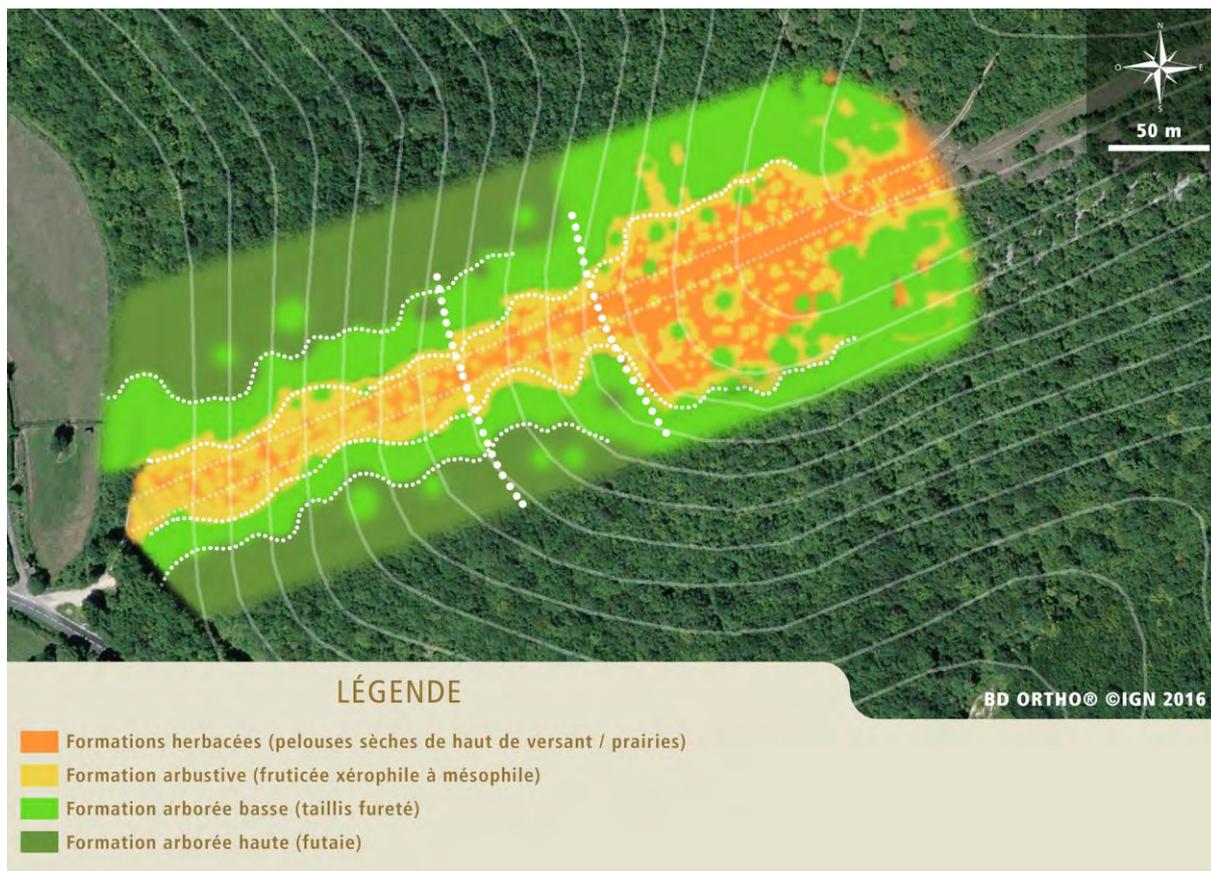


Figure 5 : carte d'organisation / répartition des formations végétales pour l'intégration de l'emprise (M. BLIN)

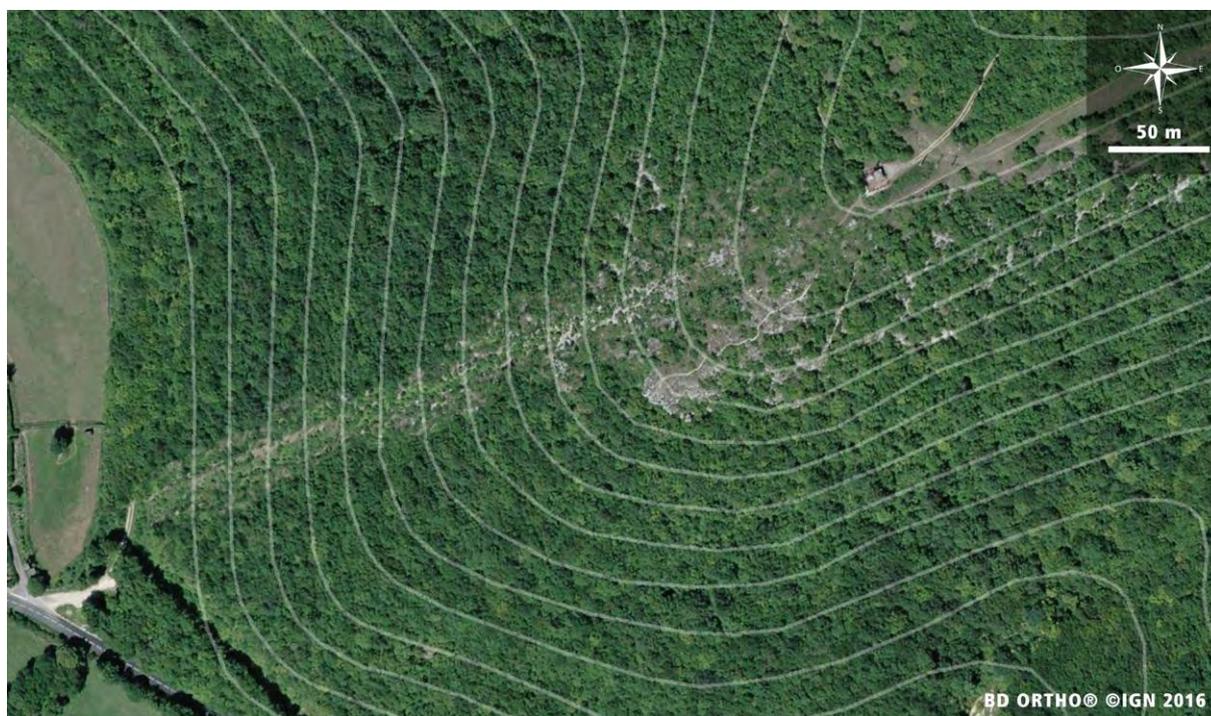


Figure 6 : simulation d'organisation / répartition des formations végétales pour l'intégration de l'emprise (M. BLIN)

III.3. PHASE OPÉRATIONNELLE / TRAVAUX

En vertu des enjeux relatifs à cette intervention paysagère, il conviendra de réaliser les travaux de **manière progressive**.

Leur suivi / évaluation devra s'opérer depuis les points offrant les **perceptions les plus sensibles** (RD notamment), mais le contrôle de l'évolution du paysage devra également s'opérer depuis les points « tangentiels », depuis lesquels la ligne n'est actuellement pas sensiblement perceptible et ne doit idéalement pas le devenir (Balcons Sud notamment, tels ceux de la Combe au Prau).

Une opération de piquetage préalable sera engagée :

- **délimitation longitudinale** : piquetage des 3 grands secteurs dans la pente (espace sommital, intermédiaire et inférieur)
- **délimitation latérale** : piquetage des emprises latérales mini / maxi à travailler

La retranscription du contour des lisières au **GPS** pourrait permettre une première approche.

Il conviendra pour ce faire de coupler une équipe composée de personnels gestionnaires et paysagiste *in situ* pour le piquetage préalable.

Dès lors que les opérations de coupe auront débuté, le paysagiste se postera sur un point de lecture préférentiel, doté d'une paire de jumelles / longue-vue.

Ces acteurs communiqueront en direct, *via* téléphone portable, pour ajuster la géométrie des nouvelles lisières créés.

Les opérations d'exploitation viseront principalement les formations arborées : faire émerger le manteau de fruticée pour structurer la lisière.

Ces coupes s'opéreront de manière centrifuge, afin d'obtenir, progressivement, la géométrie et la structuration souhaitées des lisières.

A priori, un travail décomposé en 3 phases successives de travaux devrait suffire pour obtenir les résultats souhaités :

- 2019 : partie sommitale,
- 2020 : partie médiane,
- 2021 : partie inférieure.

• Travaux programmés pour 2019 : 1^{ère} tranche (partie sommitale de l'emprise)

L'étude paysagère relative à cette problématique a été **conduite en concertation** avec l'ensemble des acteurs du site, notamment Inspecteur des de la DREAL, Conservatrice de la Réserve naturelle régionale, Animatrice du site Natura 2000, personnels ONF gestionnaires, personnels EDF en charge de l'entretien de la ligne et de son emprise.

Cette étude a fait l'objet d'une **approbation** lors de sa présentation en Comité de gestion de la RNR.

L'étude paysagère complète relative au Val Suzon a par ailleurs fait l'objet d'une présentation en CDNPS à titre informatif ; elle a été **reçue également très positivement**.

Dans ce contexte, la mise en œuvre des travaux envisagés dans l'étude spécifique de requalification de l'emprise EDF est initiée en 2019, *via* la **programmation de plusieurs étapes** :

- Été 2019

Élaboration d'un plan projet opérationnel (cf. figure 7 page suivante)

Réalisation du piquetage (rubalise rouge papier) : délimitation des grands ensembles à travailler (forêt et fruticée)

- **Automne 2019 (période hors feuille)**

Désignation à la peinture arbres à abattre / arbres à préserver.

Principes de martelage envisagés : maintien des essences rares, des arbres porteurs de microhabitats, des architectures remarquables.

Concernant la strate arborée (hauteur très faible : 6-10 mètres maximum), les essences à prélever seront principalement des Chênes (brins de taillis ou francs-pieds), des Alisiers blancs et des Frênes dépérissants (chalarose).

Concernant la fruticée, les coupes concerneront les essences communes composant le *Berberidion* thermophile (Viorne lantane, Camérisier à balais, Cornouiller mâle, Cornouiller sanguin, Troène, Prunellier, Aubépines...) et jeunes Frênes moribonds. Ici encore, les essences rares et les ports / dimensions remarquables seront conservés.

- **Automne / hiver 2019-2020**

Réalisation des travaux d'abattage d'abord, puis de débroussaillage, selon les marquages établis.

Réalisation des coupes de manière centrifuge : premières coupes réalisées sur les lisières existantes, puis en s'éloignant, vers le Nord et vers le Sud ; principe qui permet de prélever le nécessaire et suffisant.

Suivi en direct des coupes par le Paysagiste depuis la sortie de la route de Jouvence, afin de contrôler en direct le niveau de résorption de cette composante dépréciative.



- 1 Maintien d'un bosquet pour l'intégration paysagère du bâtiment
- 2 Recul de la lisière existante rigide
- 3 Travail de la nouvelle lisière structurée verticalement et horizontalement
- 4 Maintien de bouquets d'arbres (architectures et essences remarquables) et de noyaux de fruticées
- 5 Maintien d'une chicane forestière paysagère assurant un effet porte et intégrateur vers la proue dégagée
- 6 Espace non visible depuis l'Ouest, donc non travaillé
- 7 Recul des lisières afin de conforter les espaces de pelouses (concurrence visuelle avec l'emprise)
- 8 Maintien de quelques arbres pour intégrer les poteaux électriques depuis la proue (accueil de groupes)

Figure 7 : plan-projet opérationnel relatif à la première tranche de travaux 2019 (M. BLIN)

- **Travaux programmés pour 2020 et 2021 : 2^e et 3^e tranches (parties médiane et inférieure de l'emprise)**

Les dispositions préalables aux travaux proprement dits restent identiques : piquetage des différentes unités de végétation (pelouse / fruticée / taillis).

Toutefois, en progressant vers le milieu et bas de la ligne, les conditions stationnelles évoluent et la végétation aussi par voie de conséquence :

- les chênaies-tillaies thermophiles de haut de versant laissent rapidement place à de la hêtraie-chênaie-charmaie ;
- la hauteur dominante augmente progressivement pour avoisiner les 20 m en bas de versant.

Sur ces tranches médiane et inférieure, les lisières seront travaillées sur une **trentaine de mètres** à l'intérieur des peuplements actuels (obtention d'un profil 2/3), afin de **redessiner une géométrie à plastique et symbolique plus « organique »**, dans les 3 dimensions (verticalement, latéralement et longitudinalement).

Pour ces secteurs, il sera sans doute possible de valoriser certaines grumes, à la faveur de la proximité de la desserte forestière.

En l'absence d'enjeux de perception de proximité, les rémanents seront **fractionnés à la tronçonneuse et laissés sur place** (en sous-bois), afin d'augmenter l'offre en bois mort en forêt.

En vertu du caractère délicat du contexte d'intervention (pente + proximité immédiate de la ligne électrique), ces travaux seront réalisés par des **bûcherons professionnels** (pas d'affouagistes) voire des équipes de **grimpeurs-élagueurs** si des opérations de démontage sur les plus grands arbres de lisière s'imposent.

Cette étude a été réalisée par :

- Mirham BLIN, Ingénieur paysagiste – Chef de projet

Agence territoriale de Bourgogne Est
11 C Rue René CHAR
21 000 DIJON
03 80 76 88 32 / 06 32 64 84 18
franck.roustan@onf.fr



Etablissement Public Certifié ISO 9001 et ISO 14001 pour les activités "Coeur de métier" relatives à la gestion durable des forêts publiques